



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SOISY-SOUS-MONTMORENCY**

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Présenté lors du Conseil d'Administration du 11 février 2021

Preamble :

La loi NOTRe, promulguée le 07 août 2015, a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire des C.C.A.S. Aussi, l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les C.C.A.S puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Dans les C.C.A.S. des communes de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Sur ce point, pour rappel, le juge administratif a précisé que le D.O.B. et le vote du budget ne pouvaient pas avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille.

En effet le D.O.B. doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser un temps suffisant pour « intégrer » ces éléments avant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Pour les C.C.A.S. des communes de plus de 10 000 habitants, le R.O.B. doit présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

I – Présentation du Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre et possède son propre budget.

1.1 - Les missions du C.C.A.S.

Conformément à l'article L. 12325 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), chaque C.C.A.S. se doit d'animer « une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Les C.C.A.S. exercent des missions obligatoires et des missions facultatives spécifiques à chaque commune qui sont définies par le Conseil d'Administration.

➤ Les missions obligatoires :

Elles sont définies aux articles L. 12324 et suivants et L. 26421 du CASF. Ainsi, les C.C.A.S. doivent :

- participer à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Revenu de Solidarité Active),
- domicilier les demandeurs qui n'ont pas de domicile stable.

➤ Les missions facultatives :

En matière d'action sociale facultative, chaque C.C.A.S. détermine ses propres modalités d'intervention. Pour mener à bien sa mission, un C.C.A.S. peut notamment intervenir sous forme de prestations en nature ou en espèces, remboursables ou non (décret n° 952562 du 6 mai 1995 et article R. 12322 du CASF) dont le coût est supporté par son budget.

Dans la mise en place de leurs actions et interventions au titre de l'aide sociale facultative, les C.C.A.S. doivent se conformer à trois principes fondamentaux :

- La spécialité territoriale : seules les personnes résidant sur la commune peuvent bénéficier des prestations du C.C.A.S.
- La spécialité matérielle : les C.C.A.S. ne peuvent intervenir que dans le cadre d'actions à caractère social 6
- L'égalité de traitement : toutes les personnes placées dans des situations objectivement identiques ont droit à la même aide.

Les C.C.A.S. doivent également créer et tenir à jour un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale (légale et facultative).

II – Quelques données socio-démographiques de Soisy-sous-Montmorency

- **Le nombre d'habitants de la commune : 18 341**
- **Répartition de la population :**
 - Moins de 18 ans : 23.9 %
 - De 18 à 24 ans : 7.9 %
 - De 25 à 39 ans : 18.6 %
 - De 40 à 64 ans : 32.7 %
 - 65 ans et plus : 16.9 %
- **La composition des familles :**
 - Personnes seules : 3.7%
 - Couples sans enfant : 37.1%
 - Couples avec enfants à charge : 44.3%
 - Familles monoparentales : 14.9%
- **Nombre d'allocataires CAF : 3 089**
- **Nombre de bénéficiaires du RSA : 313**

III – L'organisation administrative du CCAS

Le personnel du CCAS est composé de :

- 1 directrice
- 1 assistant social
- 3 agents administratifs
- 1 agent technique

Pour 4 agents (excepté l'agent technique) le CCAS bénéficie d'une mise à disposition pour chacun d'entre eux qui est formalisée par une convention et ce pour une durée de 3 ans.

Cadre d'emplois	Fonctions	Quotité de la mise à disposition au CCAS
Animateur principal de 1ère classe	Directrice	30%, soit 10h30 hebdomadaires
Assistant socio-éducatif de 1ère classe	Assistant social	40%, soit 14h hebdomadaires
Adjoint administratif	Assistante administrative	60 %, soit 21h hebdomadaires
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Agent administrative	40%, soit 14h hebdomadaires
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Agent polyvalent	30%, soit 10h30 hebdomadaires

Par ailleurs, le CCAS bénéficie d'un soutien technique de la part de plusieurs services de la ville :

- Service des ressources humaines
- Service des finances
- Service informatique
- Service communication
- Service techniques

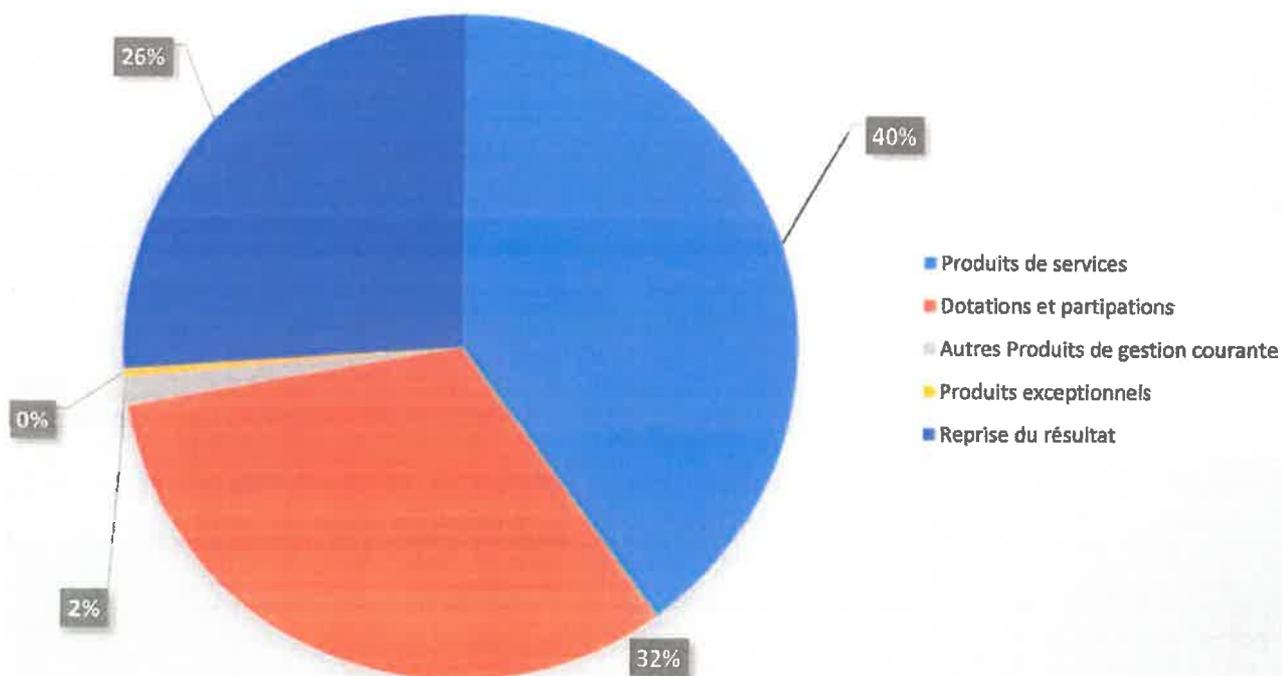
IV – Les ressources

IV – 1 - Les recettes de fonctionnement :

Rappel 2020 :

2020	Budget Primitif	Budget réalisé
	438 075.35 €	308 175.18 €

Prévisionnel 2021 - Recettes de fonctionnement



Les prévisions de recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à **438 076.01 euros** dont :

1. Chapitre 70 - Produits de services

Chapitre 70 - Produits de services		
Nature	Libellé	Montant
7031	<i>Concessions du cimetière</i>	7 000,00 €
706001	<i>Repas à domicile</i>	110 000,00 €
706002	<i>Participations activités et séjours</i>	57 795,00 €
TOTAL		174 795,00 €

2. Chapitre 74 - Dotations et participations

Chapitre 74 - Dotations et participations		
Nature	Libellé	Montant
7473	<i>Départements</i>	5 000,00 €
7474	<i>Commune</i>	136 000,00 €
7478	<i>Autres organismes</i>	300,00 €
TOTAL		141 300,00 €

3. Chapitre 75 - Autres produits de gestion courant

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courant		
Nature	Libellé	Montant
758	<i>Produits de gestion courante</i>	1 500,00 €
752	<i>Revenus des immeubles</i>	4 586,00 €
TOTAL		6 086,00 €

4. Chapitre 77 - Produits exceptionnels

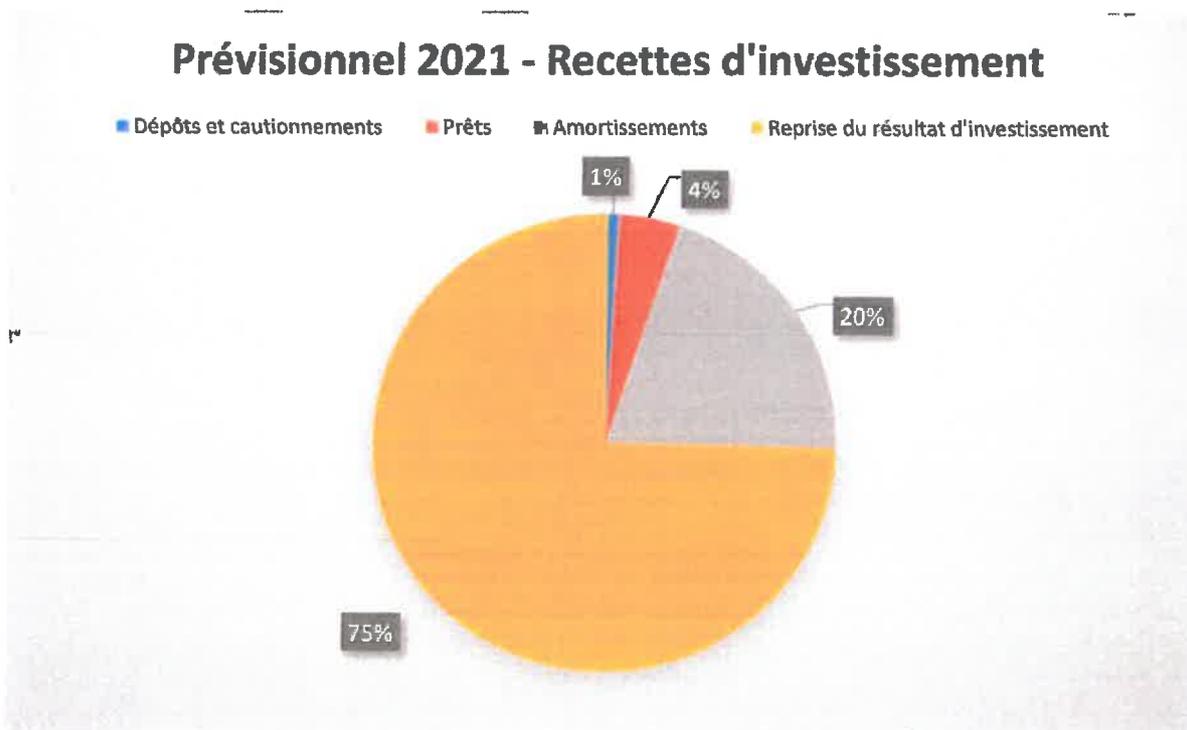
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		
Nature	Libellé	Montant
7713	<i>Libéralités reçues</i>	- €
773	<i>Mandats annulés</i>	- €
7788	<i>produits exceptionnels divers</i>	1 680,00 €
TOTAL		1 680,00 €

La reprise du résultat de fonctionnement 2020 s'élève à **114 215.01 euros**.

IV – 2 - Les recettes d'investissement :

Rappel 2020 :

2020	Budget Primitif	Budget réalisé
	55 827.66 €	



Les prévisions de recettes d'investissement 2021 s'élèvent à 47 460.58 euros dont :

1. Chapitre 165 - Dépôts et cautionnement reçus

Chapitre 165 - Dépôts et cautionnements		
Nature	Libellé	Montant
165	Dépôts et cautionnements	400,00 €
TOTAL		400,00 €

2. Chapitre 274 - Prêts

Chapitre 274 - Prêts		
Nature	Libellé	Montant
274	Prêts	2 000,00 €
TOTAL		2 000,00 €

3. Chapitre 040 - Amortissements

Chapitre 274 - Amortissements		
Nature	Libellé	Montant
274	Amortissements	9 622,00 €
TOTAL		9 622,00 €

La reprise du résultat d'investissement 2020 s'élève à 35 438.58 euros

Les recettes du CCAS reste stable (2020 : 438 075,35 €)

La subvention versée par la commune reste inchangée par rapport à 2020 et demeure la recette la plus importante du CCAS.

u.

V – Les dépenses

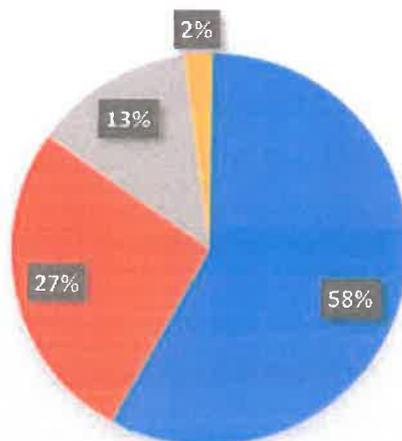
V – 1 - Les dépenses de fonctionnement :

Rappel 2020 :

2020	Budget Primitif	Budget réalisé
	438 075.35 €	315 364.91€

Prévisionnel 2021 - Dépenses de fonctionnement

■ Charges à caractère générale ■ Charges de personnel
■ Autres charges de gestion courante ■ Dotations aux amortissements



Les prévisions de dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 438 076.01 euros dont :

1. Chapitre 011 - Charges à caractère général

Chapitre 011 - Charges à caractère générale		
Nature	Libellé	Montant
TOTAL		253 820,00 €

2. Chapitre 012 - Charges de personnels

Chapitre 012 - Charges de personnel		
Nature	Libellé	Montant
61	Services extérieurs	1 260,00 €
62	Autres services extérieurs	88 925,00 €
63	impôts, taxes et versements assimilés	240,01 €
64	Charges de personnel	26 859,00 €
TOTAL		117 284,01 €

3. Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		
Nature	Libellé	Montant
6587	Aides aux prestations scolaires	25 700,00 €
6561	Secours d'urgence	31 150,00 €
6562	Financement FAIME	500,00 €
TOTAL		57 350,00 €

4. Chapitre 042 - Dotations aux amortissements

Chapitre 042 - Dotations aux amortissements		
Nature	Libellé	Montant
6811	Dotations aux amortissements	9 622,00 €
TOTAL		9 622,00 €

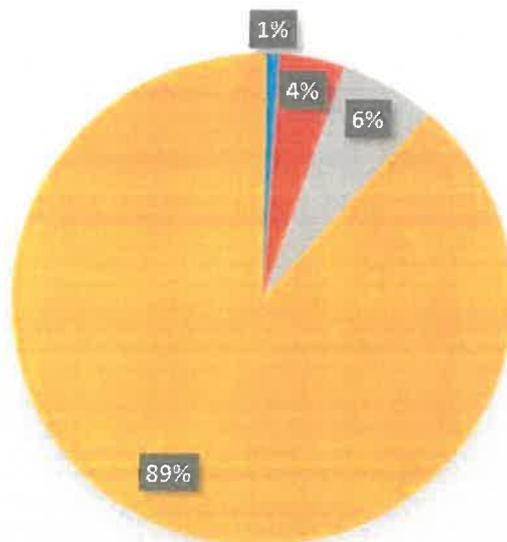
V - 2 - Les dépenses d'investissement :

Rappel 2020 :

2020	Budget Primitif	Budget réalisé
	55 827.66 €	16 303.03 €

Prévisionnel 2021 - Dépenses en investissement

■ Dépôts et cautionnements
 ■ Prêts
 ■ Concessions et droits similaire
 ■ Immobilisations corporelles



Les prévisions de dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à 47 460.58 euros dont :

1. Chapitre 20 Concessions et droits similaires

Chapitre 20 - Concessions et droits similaire		
Nature	Libellé	Montant
205	<i>Concessions et droits similaire</i>	3 000,00 €
TOTAL		3 000,00 €

2. Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		
Nature	Libellé	Montant
2158	<i>Autres installations</i>	300,00 €
2182	<i>Véhicules</i>	32 760,58 €
2184	<i>Mobilier</i>	3 000,00 €
2188	<i>Autres immobilisations</i>	3 000,00 €
2183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	3 000,00 €
TOTAL		42 060,58 €

3. Chapitre 165 Dépôts de cautionnements

Chapitre 165 - Dépôts et cautionnements		
Nature	Libellé	Montant
165	<i>Dépôts et cautionnements</i>	400,00 €
TOTAL		400,00 €

4. Chapitre 274 Prêts

Chapitre 274 - Prêts		
Nature	Libellé	Montant
274	<i>Prêts</i>	2 000,00 €
TOTAL		2 000,00 €

V - Projets du CCAS en 2021 :

1. Maintien du soutien aux familles économiquement fragilisées :

- Maintien des secours d'urgence alimentaire via l'attribution de chèques services,
- Maintien des aides financières pour le maintien au logement, l'accès aux soins ou les situations de fragilités,
- Maintien des aides aux familles pour l'accès aux services périscolaires,
- Développement de l'Aide Educative Budgétaire via le prêt de secours.

2. Maintien des actions et services en direction des personnes âgées de la commune :

- Service de portage de repas à domicile,
- Organisation d'un séjour en France,
- Organisation deux ateliers : atelier mémoire et atelier sophrologie
- Programmation d'activités et de sorties dans le cadre du Service Animation Seniors
- Organisation de la « Semaine Bleue »,
- Organisation d'un repas convivial et festif à l'occasion des fêtes de fin d'année.

3. Formation du personnel :

Entre 2018 et 2020, le CCAS a connu des mouvements de personnel ainsi la formation des agents apparaît comme un enjeu pour maintenir et développer le niveau de compétence des agents. Ces formations pourront s'effectuer via le service de formation de l'Union National des Centre Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) qui a pour vocation d'accompagner les CCAS.

4. Modernisation des outils de travail du CCAS :

- Achat d'un Terminal de Paiement Electronique ;
- Achat d'un ordinateur portable pour les visites à domicile de l'assistant social.

H.

